



## **ETA 737 - *Intervention en éthique (3 cr.)***

**Plan de cours – Automne 2018**

**Longueuil**

**Enseignant :** Richard Linteau  
**Bureau :** 12735-3  
**Téléphone :** 450-463-1835/ 1-888-463-1835 (sans frais)  
poste 61663  
**Courriel :** Richard.Linteau@USherbrooke.ca

### **OBJECTIF**

**Comprendre les exigences d'une intervention en éthique et être capable d'identifier les différents modes d'intervention.**

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE**

- Savoir établir un diagnostic adéquat d'un contexte d'intervention
- Savoir élaborer un plan d'intervention cohérent et réaliste
- Savoir développer une pratique réflexive sur le plan personnel, cognitif et professionnel

### **CONTENU**

- Le contexte québécois de l'intervention en éthique
- Les principales tendances (éthique de conformité, éthique appliquée, approche mixte)
- Les différentes formes d'intervention (formation, conseil individuel et organisationnel, etc.)
- L'intérêt d'une pratique réflexive dans le contexte d'une pratique en émergence
- L'importance et les exigences d'un diagnostic
- L'importance et les exigences d'un plan d'intervention

### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Ce cours permet de se familiariser avec les exigences concrètes de l'intervention en éthique. En ce sens, il s'inscrit directement dans la perspective d'une éthique appliquée ayant pour but d'évaluer et transformer les pratiques. L'approche pédagogique privilégie l'analyse de problèmes réels et actuels proposés par les étudiants et étudiantes et ce à travers la mise en place d'un processus de diagnostic rigoureux menant à l'élaboration d'un plan d'intervention pertinent.

## PLANIFICATION DU COURS

<b>Dates</b>	<b>Description du contenu</b>
<b>Septembre</b>	
<b>jeudi 6</b> (L1-11620)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du cours et des participants</li> <li>• Consigne du premier travail (identification de contextes d'intervention possibles)</li> </ul>
<b>samedi 15</b> (L1-5665)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éthique organisationnelle en contexte québécois</li> <li>• Présentation de la pratique réflexive</li> <li>• Présentation du processus de diagnostic</li> <li>• Présentation des différents contextes identifiés</li> <li>• Analyse du potentiel et des contraintes de chacun</li> <li>• Sélection des contextes retenus</li> <li>• Début de l'analyse préliminaire (prédiagnostic)</li> </ul>
<b>jeudi 27</b> (L1-11620)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier : formulation du prédiagnostic</li> </ul>
<b>Octobre</b>	
<b>jeudi 4</b> (L1-11620)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du prédiagnostic</li> </ul>
<b>Jeudi 11</b> (L1-11620)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des démarches de clarification</li> </ul>
<b>samedi 27</b> (L1-5665)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des démarches de clarification</li> </ul>
<b>Novembre</b>	
<b>jeudi 8</b> (L1-11620)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des démarches de clarification</li> </ul>
<b>samedi 17</b> (L1-5665)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Synthèse des démarches de clarification</li> <li>• Formulation du diagnostic</li> </ul>

<b>jeudi 29</b> (L1-11620)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du diagnostic</li> </ul>
<b>Décembre</b>	
<b>jeudi 6</b> (L1-11620)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan et conclusion du cours</li> </ul>

N.B. : Le déroulement du cours est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des interventions réalisées par les équipes.

## MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Identification de contextes d'intervention possibles	10%
Diagnostic (travail d'équipe)	40%
➤ Prédiagnostic (10%)	
➤ Diagnostic (30%)	
Synthèse critique et apport au lexique	25%
Travail final (plan d'intervention)	25%

### Critères d'évaluation

*Clarté:* Les idées sont présentées clairement. On n'a pas à deviner ce que vous tentez d'exprimer.

*Rigueur:* Les liens entre les idées sont rigoureux. On peut facilement suivre le fil de votre pensée.

*Pertinence:* Le développement des idées est pertinent par rapport aux exigences spécifiques de l'activité.

## QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

## BIBLIOGRAPHIE

Bégin, L., Langlois, L. et Rondeau, D. (dir.), *L'éthique et les pratiques d'intervention en organisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015

Bégin, L. Centeno, J. (dir.), *Les loyautés multiple, Mal-être au travail et enjeux éthiques*, Montréal, Éditions Nota bene, coll. « Éthique », 2015

Bégin, L., « La compétence éthique: la comprendre, la valoriser », dans *Cinq questions d'éthique organisationnelle*, Montréal, Éditions Nota Bene, coll. "Éthique", 2014

Bégin, L., «Le développement de la compétence éthique des acteurs organisationnels », dans *Éthique et gouvernance publique*, Montréal, Liber, 2011

- Bégin, L. (dir.), *L'éthique au travail*, Montréal, Liber, coll. « Éthique publique », 2009
- Boisvert, Y. (dir.), *L'intervention en éthique organisationnelle*, Montréal, Liber, coll. « Éthique publique », 2007
- Boisvert, Y., Legault, Georges. A. et al., *Qu'est-ce que l'éthique publique?* Montréal, Liber, coll. « Éthique publique », 2005
- Boisvert, Y., Legault, Georges. A. et al., *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Montréal, Liber, coll. « Éthique publique », 2003
- Jutras, M. et Marchildon, A., sous la direction de Boisvert, Y., *Guide d'éthique organisationnelle*, Centre d'expertise en gestion des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor, 2004, 93 pages. Disponible sur le site Internet : [http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide\\_ethiq\\_organis.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide_ethiq_organis.pdf)
- Lacroix A. (dir.), *Former à l'éthique en organisation : une approche pragmatiste*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2017
- Lacroix A. (dir.), *Éthique appliquée, Éthique engagée, Réflexions sur une notion*, Montréal, Liber, 2006
- Lacroix A. et Létourneau, A. (dir.), *Éthique: méthodes et interventions*, Montréal, Fidès, 2000
- Langlois, Lyse (dir.), *Le professionnalisme et l'éthique au travail*, deuxième édition, Québec, Presses de l'Université Laval, 2014
- Legault, Georges A. (dir.), *L'intervention : analyses et enjeux méthodologiques*, coll. « Analyse des pratiques professionnelles », GGC Éditions, 1999
- Legault, Georges A. (dir.), *L'intervention : usages et méthodes*, coll. : « Analyse des pratiques professionnelles », GGC Éditions, 1998
- Létourneau, Alain, *L'intervention en éthique : au-delà des modèles*, coll. : « Essais et conférences », GGC Éditions, 2007
- L'éthique organisationnelle au Québec, Étude sur les pratiques et les praticiens des secteurs privé, public et de la santé*, Association des praticiens en éthique du Canada (Apec-Québec), Collaboration scientifique Chaire d'éthique appliquée (Université de Sherbrooke), Institut d'éthique appliquée (Université Laval), 2010

## **PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS**

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

---

# À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

### Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

#### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

#### **Par plagiat, on entend notamment :**

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources

## SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
<b>A+</b>	92 %	4,3	Excellent
<b>A</b>	87 %	4,0	Excellent
<b>A-</b>	84 %	3,7	Excellent
<b>B+</b>	81 %	3,3	Très bien
<b>B</b>	78 %	3,0	Très bien
<b>B-</b>	75 %	2,7	Très bien
<b>C+</b>	72 %	2,3	Bien
<b>C</b>	69 %	2,0	Bien
<b>C-</b>	66 %	1,7	Bien
<b>D+</b>	63 %	1,3	Passable
<b>D</b>	60 %	1,0	Passable
<b>E</b>	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.